

Crédits professionnels /

Immo4pro

1. Qu'est-ce qu'un crédit professionnel 'Immo4pro'?

Ce crédit d'investissement permet à votre entreprise de financer des investissements immobiliers à des fins principalement professionnelles à moyen et à long terme.

2. But?

Des investissements pour la transformation/aménagement d'un bâtiment (d'exploitation), pour l'achat d'un terrain, pour l'achat et la construction d'un bâtiment (d'exploitation) ou la reprise d'un crédit dont le but initial était également le financement d'un bien immobilier à des fins professionnelles.

3. Caractéristiques?

Montant: A partir de 2.500 EUR.

Taux: fixe ou variable.

Vous avez le choix entre les formules variables suivantes sans Cap: 1/1/1 (révisable tous les ans), 5/5/5 (fixe durant 5 ans puis révisable tous les 5 ans), 10/5/5 (fixe durant 10 ans puis révisable tous les 5 ans) ou des formules fixes : 10, 15 ou 20 ans fixe.

Formules de remboursement: Pour les possibilités de remboursement, vous pouvez choisir entre des amortissements mensuels fixes du capital, des mensualités ou un terme fixe (le capital remboursé sur 5 ans maximum). Le remboursement s'effectue de façon standard par domiciliation sur un compte à vue.

Prélèvement du crédit: En fonction du but du crédit, le paiement se fait, après constitution des garanties, ou via un prélèvement unique (standard pour des projets d'achat) ou via une période de prélèvement de maximum 24 mois (standard pour des projets de construction ou de transformation). Pendant la période de prélèvement, le taux d'intérêt du crédit est appliqué (calculé sur les montants prélevés), vous payez une commission de réservation (calculée sur les montants non prélevés) : 1 % sur une base annuelle (soit 0,083 % par mois, soit 0,25 % par trimestre).

Le remboursement démarre de manière standard selon une périodicité (mois, trimestre ou année) après le premier prélèvement du crédit.

Garanties: Les garanties à constituer sont déterminées en fonction des caractéristiques spécifiques de votre dossier. En principe, une inscription hypothécaire est enregistrée sur le bien pour des investissements immobiliers, complété par le cautionnement solidaire du gérant en cas de société.

Tarif: A la demande, disponible dans les agences.

4. Durée?

Minimum 12 mois et maximum 240 mois.

5. Remboursement anticipé?

Possible, toujours 6 mois d'intérêts sur le solde du capital au moment du remboursement.

6. Frais?

Frais de dossier de 0,20% sur le montant emprunté (avec un minimum de 250 EUR et un maximum de 800 EUR) et des frais de gestion de 15 EUR par trimestre. Des frais administratifs peuvent être comptés pour des modifications dans un dossier existant.

7. Intéressé?

Prenez contact avec une agence bancaire AXA pour plus d'information.

Les pouvoirs publics proposent différentes mesures de soutien en vue de stimuler les investissements des entrepreneurs. Vous les trouverez sur : www.financementdesentreprises.be.

Toute plainte sera en premier lieu adressée à votre agence bancaire ou directement au Customer Relations AXA Bank, Grotesteenweg, 214 – B51/494, 2600 Berchem. Si aucune solution ne peut être dégagée, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, 8, 1000 Bruxelles, ombudsman@ombudsfm.be.